



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E120198

VALABLE JUSQU'AU

07/12/2025

ÉDITÉ LE

09/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/09/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/11/2024

2 000

Raison sociale : D M H

Sigle : D M H

93 BIS RUE NATIONALE

62151 BURBURE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ARRAS 795163468

Siret : 795 163 468 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : // 00602

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58361061

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 58361061

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Téléphone : 06 21 15 12 95

Portable :

Site Internet :

E-mail : yannick.dagbert@gmail.com

Responsabilité légale :

DAGBERT YANNICK GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                           | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE | 12/01/2022           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                                 | 01/10/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 12/01/2022         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.